



Fédération des associations  
d'usagers des transports Auvergne-Rhône-Alpes

Communiqué du 10 avril 2018

## **Conditions de transport pendant et entre les grèves : la Fnaut Auvergne-Rhône-Alpes proteste et somme la SNCF de réagir !**

La Fnaut Auvergne-Rhône-Alpes constate que la circulation des trains est particulièrement affectée par les grèves dans la région. Alors que nationalement en moyenne 1 TER sur 3 circule pendant les jours de grèves, en Auvergne-Rhône-Alpes, c'est seulement 1 sur 20.

**De plus, ce que nous ne comprenons pas, c'est qu'en dehors des jours de grève, à peine 50 % des trains TER circulent en Auvergne Rhône Alpes, et que pendant ces périodes de 3 jours, tous les trains sont supprimés** sur plusieurs lignes comme Grenoble-Gap, Annecy-St Gervais, Lyon St Paul-Lozanne, Bourg en Bresse-Oyonnax, Clermont-Volvic, Clermont-Montluçon, Clermont-le Puy en Velay et Clermont-Aurillac . **Ces lignes sont sacrifiées !**

**Pourquoi une telle désorganisation?** Alors que la SNCF communique largement sur les cars ou le covoiturage, alors que sur les réseaux sociaux, on voit que des conducteurs de TER sont disponibles et ne comprennent pas pourquoi les trains ne roulent pas, la SNCF ne donne aucune explication. Combien de grévistes pendant ces périodes de 3 jours entre les 2 jours de grève généralisée ? Comment les choix sont-ils opérés ? Est-ce que la SNCF n'en fait pas trop ? Peut-on avoir encore confiance dans la SNCF en Auvergne-Rhône-Alpes ?

**La Fnaut Auvergne-Rhône-Alpes proteste vigoureusement contre ces conditions de déplacement extrêmement difficiles** pour les usagers obligés de se déplacer pour leur travail ou leurs études.

Les usagers en sont réduits à emprunter des cars qui rallongent considérablement la durée des trajets et dont le fonctionnement est parfois incertain : certains oublient des arrêts !

**La Fnaut Auvergne-Rhône-Alpes demande solennellement** à la direction régionale des TER et aux syndicats cheminots de discuter entre eux afin de mettre en place **un service minimum « librement consenti »**, c'est-à-dire une grève qui pourrait avoir lieu aux heures creuses, le service étant maintenu aux heures de pointe (3 trains sur 4 par exemple) afin de permettre à chacun de se rendre sur son lieu de travail ou d'étude et ce **sans sacrifier aucune ligne**.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui est l'autorité organisatrice responsable des TER, doit réagir et imposer à la SNCF de prendre efficacement en compte les usagers. Les abonnés devront être indemnisés.

Contacts presse :

Anne-Marie Ghémard, présidente, 06 76 08 62 47

François Lemaire, vice-président, 06 12 29 13 86

---

[www.fnaut-aura.fr](http://www.fnaut-aura.fr)